

autre part à distribuer en autant de lots que de colons chefs de famille, nommer les magistrats et leur remettre la *lex coloniae* envoyée probablement toute rédigée par le Sénat, faire ou au moins commencer les constructions les plus urgentes, par exemple l'aqueduc du Mont-d'Or. » (*Insc. de Lyon*, t. II, p. 170.)

Antoine, comme l'observe Allmer, n'eut pas le temps de séjourner longtemps chez nous : « Son souvenir conservé dans le nom de Trion, ses nombreuses colonies disséminées sur les rives de la Saône, sont des imaginations des modernes. » (*Insc. de Lyon*, t. II, p. 176.)

Mais il en fut tout autrement de César Octavien qui prit bientôt le nom d'Auguste. Il vint cinq fois en Gaule. Et si suivant un mot profond de M. Jullian le grand César en faisant la conquête de la Gaule ne put s'empêcher de l'aimer, il semble bien qu'Auguste, fidèle continuateur de la politique de César, ait rêvé de faire de notre pays un des principaux instruments de sa politique et de notre ville la Rome du Nord. Pendant trois années (16 à 14 av. J.-C.), probablement passées en grande partie dans notre ville, il pacifie et organise la Gaule en vue de son grand dessein : « l'établissement du culte de l'empereur, comme religion d'Etat, non pour la Gaule seulement, déjà devancée par l'Asie, mais pour tout l'empire romain ; la loyauté du sujet envers le souverain transformée en devoir de religion. » (*Insc. de Lyon*, t. II, p. 183.) Pour réaliser cette tâche il laissa Drusus à Lyon. Sous son habile persuasion les soixante cités décident avec empressement d'élever à frais communs au confluent du Rhône et de la Saône un autel national consacré à Rome déesse et à Auguste dieu. Le 1^{er} août de l'an 12 avant J.-C., Drusus entouré de tous les chefs gaulois en fait la dédicace et l'Eduen Caius Julius Vercondaridubnus est le premier prêtre annuel de l'autel d'Auguste.